

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **VOUS SERA-T-IL EGALEMENT IMPOSSIBLE D'APPELER DANS VOTRE ZONE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2000 ?**

DES SONDAGES INDIQUENT QUE LES UTILISATEURS DES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS PRENNENT INSUFFISAMMENT DE PRECAUTIONS EN VUE DU PROCHAIN CHANGEMENT DE NUMEROS

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le 'full dialling' \* a été introduit, ce qui signifie qu'il faut toujours composer le préfixe zonal, y compris pour les appels dans une même zone. Une phase transitoire a été instaurée jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2000, dans laquelle les numéros pour des appels à l'intérieur d'une même zone peuvent être composés avec ou sans le préfixe zonal. Cette phase prendra irrévocablement fin au 1<sup>er</sup> juillet 2000, et il faudra à partir de cette date toujours ajouter le préfixe zonal au numéro de l'abonné.

Des sondages ont démontré que le 'full dialling' n'est actuellement appliqué que dans 14 % des appels. Il s'avère en outre que pas plus de 10 à 15 % des installations de téléphone sont adaptées à ce changement. De plus, les utilisateurs de modems (par exemple pour les services d'accès à Internet) doivent encore apporter les modifications nécessaires. Enfin, la conformité au full dialling des autres appareils basés sur la téléphonie (par exemple les systèmes d'alarme) doit également être vérifiée.

Ces chiffres inquiétants font craindre que de nombreux utilisateurs d'appareils de télécommunications spéciaux connaîtront de sérieux problèmes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000 pour établir des appels dans leur propre zone ou même ne pourront plus du tout faire des appels dans cette zone. Les utilisateurs doivent immédiatement modifier leur comportement et apporter ou faire apporter les modifications nécessaires à leurs appareils. Si les installateurs et les fournisseurs sont submergés par une masse de demandes en dernière minute, le risque est grand que certains clients ne seront pas servis à temps.

De plus amples informations sont disponibles sur les sites Internet suivants :

<http://www.ibpt.be/Pages/French/Telecom/Numbering>

<http://www.beltug.be>

<http://www.febtel.com>

<http://www.ispa.be>

Votre installateur, opérateur ou fournisseur peut également vous fournir des informations à ce sujet.

---

\* le full dialling signifie qu'un abonné de Bruxelles par exemple, qui souhaite atteindre un correspondant ayant par exemple le numéro 226 88 88 dans la même zone devra désormais composer le 02-226 88 88.

## **VOUS SERA-T-IL EGALEMENT IMPOSSIBLE D'APPELER DANS VOTRE ZONE A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2000 ?**

DES SONDAGES INDIQUENT QUE LES UTILISATEURS DES SERVICES DE  
TELECOMMUNICATIONS PRENNENT INSUFFISAMMENT DE PRECAUTIONS EN  
VUE DU PROCHAIN CHANGEMENT DE NUMEROS

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AU COMMUNIQUE DE PRESSE**

Au 1<sup>er</sup> janvier de cette année a été introduit le 'full dialling', ce qui signifie qu'il faut toujours composer le préfixe zonal, y compris pour les appels dans une même zone. Le but de l'introduction de ce 'full dialling' est d'éviter une pénurie de séries de numéros dans un avenir proche. Une phase transitoire est prévue jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2000, dans laquelle pour les appels dans une même zone, les numéros d'abonnés peuvent être composés avec ou sans le préfixe zonal. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, il ne pourra plus être appelé que selon le principe du 'full dialling', et le préfixe zonal devra donc toujours être composé. Les abonnés qui appelleront encore selon l'ancien principe entendront un message automatique leur expliquant la procédure correcte.

Un exemple concret pour illustrer ce principe : un abonné de la zone de Bruxelles souhaite par exemple atteindre un correspondant (ayant p.ex. le numéro 226 88 88) de la même zone. Encore récemment, l'abonné atteignait son correspondant en composant le numéro 226 88 88. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il peut également l'atteindre en composant le 02/226 88 88, c'est-à-dire en ajoutant le préfixe zonal. A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2000, cet abonné ne pourra plus être atteint que via ce dernier numéro. Si l'appelant compose malgré tout encore le 226 88 88, il entendra un message automatique l'invitant à composer le 02/226 88 88.

Un groupe de travail spécial (Steering Group NNNP) composé de représentants d'opérateurs, d'utilisateurs, de fournisseurs d'équipements de télécommunications, de fournisseurs d'accès à Internet et de l'IBPT accompagne l'introduction du 'full dialling' et la façon dont les utilisateurs doivent adapter leur comportement à la nouvelle façon de composer les numéros.

On est actuellement à la moitié de la période transitoire et le groupe de travail commence à s'inquiéter sérieusement sur la mesure dans laquelle les utilisateurs prennent leurs précautions en vue du changement au 1<sup>er</sup> juillet 2000. Ainsi, Belgacom a constaté au moyen d'un sondage que le préfixe zonal est ajouté dans seulement 14 % des appels. Malgré les communiqués précédents concernant le 'full dialling' et le fait que les abonnés ont déjà été informés par une notice annexée à leur facture, ce n'est qu'une faible hausse par rapport au début de l'année. La situation est encore pire en ce qui concerne les installations téléphoniques. Malgré le fait que la plupart des installateurs ont proposé une modification à leurs clients, un quart seulement des utilisateurs y ont donné suite. Febtel estime qu'actuellement, seuls 10 à 15 % des centraux téléphoniques sont adaptés au full dialling. On craint également que les utilisateurs des services Internet et des systèmes d'alarme tiennent trop peu compte des conséquences du full dialling.

Ces chiffres sont alarmants et les utilisateurs risquent d'avoir des problèmes au 1<sup>er</sup> juillet 2000 pour effectuer des appels dans leur zone. Dans d'autres cas, ils risquent de ne plus avoir accès à Internet ou leur système d'alarme ne fonctionnera plus correctement. Le groupe de travail conseille à tous les utilisateurs d'effectuer le plus rapidement possible les adaptations nécessaires ou de prendre contact avec leur fournisseur pour planifier les interventions nécessaires.

Le groupe de travail a également rédigé un document technique destiné à aider les utilisateurs dans la préparation des centraux téléphoniques et d'autres équipements. Le document décrit de manière circonstanciée l'impact de la modification des numéros et contient également un certain nombre de textes que vous pouvez appliquer. Une copie de ce document est annexée au dossier et peut également être consulté en ligne sur les sites suivants :

<http://www.ibpt.be/Pages/French/Telecom/Numbering>

<http://www.beltug.be>

<http://www.febeltel.com>

<http://www.ispa.be>

Pour aider les utilisateurs à prendre les précautions nécessaires, les recommandations suivantes ont en outre été rédigées. Il est toutefois important de signaler que les abonnés ne peuvent que rencontrer des problèmes pour les appels qui restent dans leur propre zone. Pour les autres appels, rien n'a changé.

### **Abonnés ordinaires**

- ajoutez dès à présent le préfixe zonal pour les appels à l'intérieur de votre zone (p.ex. 02-226 88 88 et non plus 226 88 88);
- contrôlez tous les numéros préenregistrés de vos appareils et réintroduisez-les en ajoutant le préfixe zonal s'il s'agit de numéros dans votre propre zone (par exemple pour les personnes âgées appelant certains membres de leur famille via des numéros abrégés);
- n'oubliez pas de reprogrammer tous les appareils terminaux semblables tels que fax et modem (si cela semble trop compliqué, contactez votre fournisseur);
- rien n'a changé pour les appels vers les numéros spéciaux (par exemple les numéros gratuits, les numéros d'urgence (100, 101) 12xx- et 13xx-numéros) et vous ne devez donc pas ajouter de préfixe zonal à ces numéros.

### **Utilisateurs de centraux téléphoniques**

- consultez le document technique du groupe de travail (voir les sites Internet mentionnés ci-dessus pour plus d'informations);
- contactez votre installateur si le document n'offre pas de solutions adéquates.

### **Utilisateurs de systèmes d'alarme et autres installations (par exemple les téléphones dans les ascenseurs)**

- consultez le document technique du groupe de travail (voir les sites Internet mentionnés ci-dessus pour plus d'informations);
- contactez votre installateur si le document n'offre pas de solutions adéquates.

## **Utilisateurs d'Internet**

- essayez de reconfigurer votre modem, router et/ou browser ou demandez l'avis de votre fournisseur d'accès à Internet.